

les dossiers des contribuables, transmis aux nouvelles inspections, ne sont pas toujours accompagnés de l'ensemble des éléments se rapportant à l'assiette fiscale, tels les éléments de recoupement.

De plus, les nouvelles inspections ont tendance à négliger le traitement des affaires héritées.

Enfin, les inspections à l'instar de l'ensemble de l'administration fiscale souffrent du manque de locaux, certaines sont situées en dehors de leur circonscription.

Difficultés dans la restructuration des recettes

Cette action de réorganisation vient en complément de la polyvalence des autres structures des impôts. Pour ce faire, la nouvelle organisation vise à permettre au receveur de se consacrer uniquement au recouvrement des impôts, la gestion des finances communales étant assurée par les recettes spécialisées.

L'installation de ces recettes rencontre d'énormes difficultés en raison de l'indisponibilité des locaux.

- pour la région d'Alger: sur 65 recettes seules 44 sont installées;
- pour la région d'Oran : sur 129 recettes seules 96 le sont;
- pour la région d'Annaba: sur 119 recettes seules 73 sont installées

Le cas de Skikda est particulier où aucune nouvelle recette n'a été installée en raison, semble-t-il, du refus de la wilaya d'attribuer des locaux.

En matière de moyens humains et matériels, les recettes comme les inspections présentent une situation alarmante notamment en ce qui concerne le personnel chargé de la tenue de la comptabilité à partie double prévu par l'instruction n° 78 du 17 août 1991.

Au demeurant, cette mise en place n'a pas entraîné l'assainissement des opérations à classer et à régulariser, les trésoriers de wilaya ayant transféré les soldes antérieurs aux receveurs concernés aux fins de prise en charge et de traitement.

Par ailleurs, le transfert de compétences ne s'est pas accompagné de nouveau du transfert des écritures comptables correspondantes, rendant aléatoire toute tentative d'assainissement compte tenu du nombre d'écritures.

Cette situation aura également pour effet d'hypothéquer le recouvrement des impositions concernées.

Les structures techniques (inspections et recettes) éprouvent, en outre, des difficultés en matière d'imprimés. En effet, la complexité de ces derniers et les contraintes en matière d'édition ont fait que pour certaines régions ils n'ont été reçus que 6 mois après l'installation des inspections polyvalentes:

Quant aux imprimés du dossier unique relatif aux entreprises individuelles, les structures d'assiette n'en sont pas pourvues à la date du contrôle.

A cela s'ajoute le retard dans les livraisons amenant certaines directions de wilaya soit à reporter les délais, soit à faire leur propre commande encourageant des frais qui avoisinent dans certains cas les 200.000,00 DA.